

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **10e jour du mois de juillet 2017**, Salle du Conseil, 124 rue Greenshield à Asbestos, à compter de 19 h 30.
sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5

Est absent :

- monsieur Pierre Benoit, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2017-206

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point suivant:

- 6.4 Aide financière au Club de Lecture d'Asbestos pour l'organisation d'une journée culturel.

Adoptée

2017-207

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 tel que rédigé.

Adoptée

CORRESPONDANCE

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen pose des questions sur le fonds qualité de vie. Il ajoute que le service des Travaux publics est très efficace et il félicite la Ville d'Asbestos.

Un citoyen mentionne que le Centre d'action bénévole ne prend plus les vieux vêtements à être récupérés. Le Centre d'action bénévole envoie les citoyens à l'écocentre et ce dernier les jette. On se demande pourquoi on n'aurait pas un conteneur Recupek pour pouvoir récupérer nos vêtements. Le Conseil est en train d'analyser quelles sont les meilleures options.

Des citoyens habitant sur le boulevard Olivier et St-Edmond se posent la question sur la pertinence d'avoir l'aménagement des bancs de parc devant leurs résidences. Le Conseil répond qu'il doit avoir plusieurs bancs de parc sur une courte distance pour que les personnes âgées aient des places pour s'asseoir entre leurs marches. Le maire consultera les services techniques à ce sujet.

Le maire de Danville, Michel Plourde, tient à remercier le Conseil pour la participation au Danville Asbestos Select Club et mentionne que la Ville d'Asbestos a fait toute la différence par sa grande implication.

DEMANDE D'APPUI

2017-208

ADHÉSION À LA CHARTE DE LA BIENTRAITANCE

CONSIDÉRANT que la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que les personnes qui oeuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance;

CONSIDÉRANT que nous efforçons d'offrir un environnement exempt de maltraitance;

CONSIDÉRANT que nous accueillons les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;

CONSIDÉRANT que nous communiquons avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;

CONSIDÉRANT que nous favorisons l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;

CONSIDÉRANT que nous les impliquons dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;

CONSIDÉRANT que nous sommes à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques;

CONSIDÉRANT que nous soutenons les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;

CONSIDÉRANT que nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;

CONSIDÉRANT que nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adhère à la Charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie.

Adoptée

2017-209

AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE D'ASBESTOS - ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant 1000 \$ à l'Association des pompiers volontaires de la Ville d'Asbestos pour l'organisation de la Fête nationale. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2017-210

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ FÉÉRIE DU FEU ET DE L'EAU DES TROIS-LACS - CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant de 250 \$ au Club Chasse et Pêche Larochelle pour l'activité Féerie du Feu et de l'Eau des Trois-Lacs, pris à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

ADMINISTRATION ET FINANCE

2017-211

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2017

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 638 980,85 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juin 2017:	1 638 980,85 \$

Adoptée

2017-212

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À MONSIEUR SERGE LETARTE ET MADAME SUZY FRÉCHETTE (RUE HARVEY)

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Serge Letarte et de madame Suzy Fréchette concernant l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la Ville d'Asbestos sur la rue Harvey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos vende à monsieur Serge Letarte et madame Suzy Fréchette pour un montant de 0,50 \$ du pied carré plus les taxes applicables, une partie de terrain situé sur le lot 3 1192 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante, soit d'une superficie d'environ 3 940 pieds carrés pour un montant de 1 970 \$ plus les taxes applicables.



L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-XXX SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

La greffière dépose le projet de règlement 2018-XXX sur la rémunération des élus municipaux en mentionnant les changements qui y sont apportés par rapport au règlement en vigueur. Ce règlement sera adopté au mois d'août pour ensuite entrer en vigueur le 1er janvier 2018.

2017-213

OFFRE DE RÈGLEMENT POUR LE 400 BOULEVARD INDUSTRIEL

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE la Ville d'Abestos mandate le directeur général, monsieur Georges-André Gagné, afin d'obtenir un règlement avec le ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques concernant sa créance prioritaire détenue sur le lot 4 078 697 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, soit le 400, boulevard Industriel.

Adoptée

2017-214

DEMANDE AU FONDS MUNICIPAL VERT (FMV) – CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire déposer une demande de subvention au Fonds municipal vert (FMV) afin de remettre en valeur le site de l'intersection de la rue du Roi et du boulevard Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette demande, la Ville d'Asbestos doit confirmer sa contribution au projet et que celle-ci doit être d'au moins 10% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que les coûts admissibles prévus pour le projet sont de 118 800 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos confirme sa contribution financière pour un montant de 48 600 \$ pour le projet de remise en valeur du site de l'intersection de la rue du Roi et du boulevard Saint-Luc.

Adoptée

2017-215

VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR JEAN LACOURSE (BOULEVARD SAINT-LUC)

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean Lacourse concernant l'acquisition d'un terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE la Ville d'Abestos vende à monsieur Jean Lacourse pour un montant approximatif de 1 453\$ plus les taxes applicables, soit 0,50 \$ du pied carré une partie de terrain situé sur le lot 3 172 896 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante. Cette partie de terrain étant d'une superficie d'environ 2 906 pieds carrés.



L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée

2017-216

VENTE D'UN TERRAIN À LUC BACHAND ET SERGE CROTEAU (BOULEVARD SAINT-LUC)

CONSIDÉRANT la demande de messieurs Luc Bachand et Serge Croteau concernant l'acquisition d'une partie de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos vende à monsieur Luc Bachand et monsieur Serge Croteau pour un montant approximatif de 11 000 \$ plus les taxes applicables, soit 0,50 \$ du pied carré, une partie de terrain situé sur le lot 3 170 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante. Ce terrain étant d'une superficie d'environ 22 000 pieds carrés;



L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée

2017-217

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos autorise la présentation d'une demande de subvention au Fonds fédéral d'accessibilité dans les collectivités pour l'achat et l'installation d'un ouvre-porte automatique à l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Georges-André Gagné, directeur général, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous documents et formulaires requis pour la réalisation du projet.

Adoptée

2017-218**EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES BOISVERT À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX PROPRIÉTÉS**

CONSIDÉRANT que le poste de préposé aux propriétés est temporairement vacant;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de poste a été fait à l'interne et qu'aucun employé n'a manifesté son intérêt pour ce remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE monsieur Jacques Boisvert soit embauché temporairement au poste de préposé aux propriétés, et ce au salaire et condition prévue à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos en vigueur. Sa date d'embauche étant le 8 juin 2017.

Adoptée

2017-219**EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos procède à l'embauche des étudiants suivants :

Nom	Emploi / département	Date d'embauche
Jordan Gagnon	Service de l'inspection	12 juin 2017
Emrick Lecomte	Préposé aux terrains ext.	27 juin 2017
Vincent Paradis	Préposé à l'accueil piscine	20 juin 2017
Charles-Antoine Lavigne	Patrouilleur de parc	21 juin 2017
Simon Provencher Vigneux	Patrouilleur de parc	26 mai 2017
Vincent Provencher Vigneux	Patrouilleur de parc	26 mai 2017

Leurs conditions de travail étant celles prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2017-220**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'une entente soit intervenue entre le syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville d'Asbestos et la Ville d'Asbestos concernant la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos la nouvelle convention collective des Fonctionnaires municipaux de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2017-221

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL SUR LE LOT 5 866 680

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

QUE Monsieur Hugues Grimard, maire d'Asbestos, et Maître Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous documents et formulaires requis pour la servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell sur le lot 5 866 680.

Les frais de cette transaction étant à la charge d'Hydro-Québec et de Bell.

Adoptée

TRAVAUX PUBLICS

2017-222

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT (APPEL D'OFFRES 2017-18 - ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec l'équipement de déneigement;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Équipements Lourds Papineau inc.	310 430,20 \$
Tardif Diesel inc.	302 380,06 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec l'équipement de déneigement à l'entreprise Tardif Diesel inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 302 380,06 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2017-223

ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION « RECHERCHE ET ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS»

CONSIDÉRANT le protocole d'entente convenu entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que selon ce protocole la Ville d'Asbestos a l'obligation de réaliser l'inventaire des raccordements inversés afin d'éliminer les rejets d'eaux usées sans traitement;

CONSIDÉRANT que la Firme Tetrattech a été mandatée pour la préparation du plan d'action avec un échéancier de réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte le plan d'action préparé par la Firme Tetrattech pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

2017-224

DON À BOUGE POUR LA SANTÉ EN ÉCHANGE D'ENTRAÎNEUR POUR L'ACTIVITÉ « COURSES DU MERCREDI » ORGANISÉ PAR LE SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le service des loisirs offre une activité de course en groupe pour la saison estivale 2017 et qu'elle a besoin d'embaucher un ou des entraîneurs;

CONSIDÉRANT qu'un budget a déjà été prévu pour cette embauche;

CONSIDÉRANT que, malgré les démarches, il a été impossible de trouver un entraîneur disponible sur 10 semaines;

CONSIDÉRANT que les entraîneurs et coureurs de demi-marathon de l'organisation "Bouge pour la santé" ont démontré un vif intérêt à s'impliquer dans cette activité pour le bénéfice de la cause de la santé et de la course, sans rémunération personnelle;

CONSIDÉRANT que ces derniers demandent comme contrepartie de leur participation que la Ville d'Asbestos fasse un don de 300 \$ à l'activité « Bouge pour la Santé»;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fait don d'un montant de 300 \$ à Bouge pour la santé en échange d'entraîneur pour l'activité « Courses du mercredi » organisée par le Service des Loisirs.

Adoptée

2017-225

AIDE FINANCIÈRE POUR LE BASEBALL MINEUR

CONSIDÉRANT la demande de support financier de la part de Baseball mineur des Sources pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant de 40 \$ par joueur provenant de la Ville d'Asbestos inscrit au club, soit un montant de 2 720 \$ pour 68 joueurs. De plus, un montant supplémentaire de 500 \$ est accordé pour couvrir l'entretien des terrains la fin de semaine. Cette contribution est considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017-226

DÉROGATION MINEURE - RUE BREault

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 202 rue Breault à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet de réduire la marge latérale droite du bâtiment complémentaire attaché à 1 mètre plutôt que 2 mètres tel que prescrit le règlement de zonage 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 14 juin 2017 dans le journal *Actualités l'Étincelle*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 202, rue Breault à Asbestos.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-227

INSTALLATION D'UN CLIMATISEUR À LA CASERNE - BUREAUX DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le climatiseur en place dans les locaux de la Sureté du Québec ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT que dans les termes de location, la Ville d'Asbestos doit fournir un climatiseur dans les locaux de la #Sureté du Québec situés dans la Caserne incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Climco pour le remplacement du climatiseur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'achat auprès de la compagnie Climco, d'un climatiseur mural pour un montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables, ce prix comprenant l'installation.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Un citoyen fait la remarque qu'un égout pluvial situé sur la rue St-Hubert est bouché. Le Conseil va vérifier la situation.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Alain Roy mentionne que ce sera la dernière rencontre avant l'été pour le comité de citoyens d'Alliance magnésium.

Le conseiller Serge Boislard se demande si la Ville a vérifié la situation concernant la Mirtylle, une plante qui envahit les lacs. Les démarches sont déjà entreprises par la régie qui va en faire l'inventaire.

Le conseiller Jean Roy mentionne que les travaux avancent bien et qu'en général les citoyens sont contents. Malgré que l'aménagement urbain ne plaise pas à tout le monde, c'est un élément qui améliore vraiment l'apparence d'un quartier. Il mentionne aussi que la convention collective a été négociée dans le respect et que la partie patronale en ait satisfaite.

Le maire Hugues Grimard mentionne que la prochaine rencontre publique sera le 14 août prochain et non le premier lundi du mois comme à l'habitude.

2017-228

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la séance soit levée à 8h30.

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière